

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20439**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Coordonnateur en prévention et lutte contre les sinistres et incendies

Nouvel intitulé : Coordonnateur en prévention et lutte contre les sinistres et incendies

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la défense - Ecole des marins pompiers de la Marine, Centre d'instruction naval de Saint- Mandrier (CIN Saint-Mandrier)	vice amiral, Commandant du CIN

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Coordonnateur en prévention et lutte contre les sinistres et incendies organise et dirige les opérations d'intervention contre tous types de sinistres (feux urbains, feux de navire, feux de forêt, inondations ; catastrophes industrielles, sanitaires et/ou naturelles) et dans tout environnement (terrestre, fluvial, maritime).

- Il prépare et dirige les interventions de premiers secours et d'assistance aux personnes, blessées ou choquées, présentes dans une zone de danger. Dans ce contexte, il encadre une équipe spécialisée dans la prévention des risques et peut être appelé à intervenir en attendant les secours spécialisés.
- Il coordonne directement l'action de plusieurs équipes, élabore des dispositifs répondant aux situations rencontrées.
- De par ses compétences en matière de maîtrise des risques technologiques (RT), il intervient également dans une zone contaminée par les risques technologiques industriels : nucléaire, radiologique, biologique, chimique ou explosif, intervention en milieu industriel, lors de transport de matières dangereuses (transport pétrochimique), dans une zone sinistrée par une catastrophe naturelle ou une explosion. Dans ce cadre, il est responsable de la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement et de la mise en œuvre des procédures d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement.

Les capacités attestées :

CONDUITE D INTERVENTION - LUTTE CONTRE LES SINISTRES

Préparer la mission sur les plans matériels et opérationnels

Diagnostiquer le contexte d'intervention

Conduire l'intervention sur les lieux d'un sinistre

Coordonner l'exécution des moyens opérationnels conditionnant la mission

MANAGEMENT OPERATIONNEL

Développer les compétences professionnelles de ses équipes

Conseiller la hiérarchie et le personnel sur toute question relative à l'administration du personnel (statut, carrière).

Gestion du matériel

Option 1 : Préventionniste Bâtimentaire « Prévention incendie en milieux URBAINS »

Préventionniste Bâtimentaire (tout type d'habitation, ERP, IGH, ICPE, PSC)

Analyser les risques liés aux infrastructures, à la situation et l'environnement de ce contexte à risques particuliers

Option 2 : « sécurité incendie en milieux NATURELS »

Coordonner l'exécution des moyens opérationnels conditionnant la mission dans le cadre préventif des feux de forêt

Option 3 : PREVENTIONNISTE HSE « sécurité incendie en milieux maritimes »

Préventionniste HSE

Analyser la situation et l'environnement d'un contexte à risques particuliers

Maintenir le matériel et les installations en condition opérationnelle

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Coordonnateur en prévention et lutte contre les sinistres et incendies exerce comme chef d'équipe/ chef d'agrès au sein des unités à terre ou embarquées de la Marine nationale.

Les secteurs d'emplois sont très diversifiés : spéléologie, alpinisme, intervention en milieux difficilement accessibles (puits, grottes, ravins,...), plongée pour des recherches sous-marines, intervention lors de catastrophes industrielles (pollution chimique ou radioactive), feux de navires civils ou militaires, pollution maritime ou fluviale, lutte contre l'incendie dans les massifs forestiers...

Il intervient en France et à l'étranger sur des catastrophes naturelles exceptionnelles (tsunami, tremblements de terre, inondations).

- Chef d'agrès sur véhicule-incendie.
- Coordonnateur direct des équipes d'intervention contre un sinistre.
- Responsable d'un bureau prévention.

- Responsable formation au sein d'un centre de formation professionnelle (sécurité, prévention)
- Responsable de la préservation et de la gestion du patrimoine de l'entreprise.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1702 : Direction de la sécurité civile et des secours

K1704 : Management de la sécurité publique

K1705 : Sécurité civile et secours

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

Réglementation d'activités :

Le statut de militaire est exigé par le ministère de la Défense pour exercer l'emploi de Coordonnateur en prévention et lutte contre les sinistres et incendies au sein de la Marine nationale.

Il peut être demandé de détenir des habilitations spécifiques (PRV1 ou AP1, SSIAP 2, PSE1, PSE2).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Etude du livret d'expérience professionnelle ; Entretien avec le jury ; Mise en situation sur des installations réelles et/ou des plates-formes pédagogiques.

Les blocs de compétences relèvent de :

CONDUITE D INTERVENTION :

MANAGEMENT OPERATIONNEL

Option 1 : Préventionniste Bâtimentaire « Prévention incendie en milieux URBAINS »

Option 2 : « sécurité incendie en milieux NATURELS »

Option 3 : PREVENTIONNISTE HSE « sécurité incendie en milieux maritimes »

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Conseil d'instruction du CIN Saint-Mandrier par délégation du jury de certification Conseil d'instruction de l'EMPM par délégation du jury de certification
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	CIN St Mandrier : 1 président, 2 professionnels, 2 formateurs EMPM : 1 président, 2 professionnels, 2 formateurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Coordonnateur en prévention et lutte contre les sinistres et incendies" avec effet au 30 juin 2008, jusqu'au 29 novembre 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

41 certifiés par an en moyenne

Autres sources d'information :

www.etremarin.fr.

www.defense.gouv.fr/marine /

www.defense-reconversion.fr

Lieu(x) de certification :

Centre d'instruction naval de Saint-Mandrier - BCRM Toulon - BP 500 - 83800 TOULON CEDEX 9

Bataillon des marins pompiers de Marseille - Ecole des marins pompiers de la Marine - 9 Bd de Strasbourg - 13233 Marseille CEDEX 20

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre d'instruction naval de Saint-Mandrier - BCRM Toulon - BP 500 - 83800 TOULON CEDEX 9

Bataillon des marins pompiers de Marseille - Ecole des marins pompiers de la Marine - 9 Bd de Strasbourg - 13233 Marseille CEDEX 20

Historique de la certification :

Certification suivante : Coordonnateur en prévention et lutte contre les sinistres et incendies